Guide du dirigeant

AUTONOMIE

AVANT-PROPOS

Il y a de grands besoins parmi nous. Beaucoup de membres ne sont pas autonomes et n'ont pas la capacité de «subvenir aux nécessités spirituelles et temporelles de la vie, pour [eux-mêmes] et [leur] famille[1]». Amener les gens à l'autonomie est l'œuvre du salut. Thomas S. Monson a enseigné: «[L'autonomie] est un élément essentiel de notre bien-être tant spirituel que temporel.… Soyons autonomes et indépendants. Le salut ne peut être obtenu selon aucun autre principe[2].'»

Les personnes qui ont besoin d'aide pour devenir plus autonomes sont, entre autres, celles qui reçoivent le soutien du don du jeûne, les membres qui viennent de terminer leur mission, les nouveaux convertis, les membres non pratiquants et les dirigeants de la prêtrise locaux ayant besoin d'un meilleur emploi. Par l'intermédiaire de son Église, le Seigneur fournit maintenant les nouveaux outils, ressources et processus efficaces décrits dans ce guide pour aider les membres à atteindre l'autonomie[3].

En tant que dirigeant de la prêtrise, vous faites partie des personnes à qui le Seigneur a dit : « Les offices… je vous les ai donnés avec leurs clefs… pour l'œuvre du ministère et le perfectionnement de mes saints » (D&C 124:143) et : « Celui à qui ces clefs sont données n'a aucune difficulté à obtenir la connaissance des faits relatifs au salut des enfants des hommes » (D&C 128:11). Lisez « La parabole du conducteur de bus » à droite. Méditez attentivement sur votre rôle dans la conduite de cette initiative essentielle.

Le guide des dirigeants a été conçu pour vous aider à exercer vos clés, à mettre en place ces nouveaux outils et à aider les membres à se prendre en charge pour atteindre l'autonomie. Le Saint-Esprit vous guidera dans vos efforts et le Seigneur fera de vous son instrument pour élever les pauvres et les nécessiteux et hâter son œuvre de salut.

1. *Manuel 2 : Administration de l'Église*, 2010, 6.1.1.
2. Thomas S. Monson (citant Marion G. Romney), « Principes directeurs de l'entraide personnelle et familiale », *Le Liahona*, février 1987, p. 3).
3. Pour plus de renseignements, consultez le site srs.lds.org.

La parabole des deux fils

« L'initiative pour l'autonomie est comme un autobus pour lequel un permis de conduire est nécessaire.

« Il est construit par le personnel des services de l'autonomie. Il est livré par l'intermédiaire du centre d'aide à l'autonomie, et le comité d'autonomie de pieu en fait la maintenance. Les spécialistes de l'autonomie de pieu et les animateurs de groupe aident les membres à monter dans le bus (mais ils doivent y monter eux-mêmes). Le président de pieu et les évêques sont les conducteurs de bus.

« Tous doivent faire leur part pour aider les membres à parvenir à l'autonomie ; cependant, si le président de pieu et les évêques ne tournent pas la clé pour démarrer le moteur et conduire le bus, personne ne va nulle part. »

RONALD ABAN, dirigeant de l'Église à Tacloban (Philippines)

Publié par l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours
Salt Lake City (Utah, États-Unis)

© 2015 Intellectual Reserve, Inc.
Tous droits réservés.

Approbation de l'anglais : 8/13
Approbation de la traduction : 8/13
Traduction de *Leader Guide*
French
12373 140

RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS DE LA PRÊTRISE

Présidence de pieu (ou de district)

1. Apprend et enseigne les points de doctrine et les principes de l'autonomie (voir dernière page de couverture) . Enseigne aux évêques et aux membres du comité d'autonomie de pieu leurs responsabilités en matière d'autonomie.
2. Définit les objectifs pour le pieu en matière d'autonomie.
3. Organise un comité d'autonomie de pieu qui peut concevoir, mettre en place et superviser un plan d'action de pieu pour l'autonomie.
4. Invite en priorité les membres qui sont récemment rentrés de mission et les nouveaux convertis (selon les besoins) à participer aux activités sur l'autonomie.
5. Met l'autonomie à l'ordre du jour du conseil de pieu.
6. Appelle un spécialiste de l'autonomie de pieu.
7. Appelle des missionnaires des services de l'Église selon les besoins.
8. Examine les rapports de progression vers l'autonomie dans le pieu et les rapports de prêt du FPE et agit en fonction de ces rapports.
9. Donne des conseils pour l'utilisation du centre d'histoire familiale aux fins d'autonomie, si nécessaire.

Comité d'autonomie de pieu

Le comité d'autonomie de pieu comprend les personnes suivantes : un membre de la présidence de pieu (qui présidera), le membre du grand conseil en charge de l'autonomie, un membre de la présidence de la Société de Secours du pieu, le président du conseil d'entraide des évêques et le spécialiste de l'autonomie du pieu. Il peut aussi comporter les personnes suivantes : un membre de la présidence des Jeunes Gens et des Jeunes Filles de pieu, d'autres spécialistes de pieu, des missionnaires d'âge mûr à plein temps, et des missionnaires des services de l'Église.

1. Il regarde la vidéo « œuvrer pour l'autonomie » (disponible sur pef.lds.org/videos).
2. Il conçoit, met en place et supervise un plan d'action de l'autonomie pour le pieu.
3. Il organise régulièrement des réunions spirituelles sur *Mon parcours vers l'autonomie* (voir page 4).
4. Il organise un centre d'autonomie et le pourvoit en personnel. Il désigne un couple missionnaire des services de l'Église ou un spécialiste de l'autonomie pour diriger les opérations du centre et pour organiser des groupes d'autonomie (voir page 2).
5. Il enseigne aux conseils de paroisse leurs devoirs en matière d'autonomie.
6. Il utilise les ressources et les services mis en place par les employés des services de l'autonomie.
7. Il invite les membres qui sont récemment rentrés de mission et les nouveaux convertis (selon les besoins) à participer aux réunions spirituelles sur *Mon parcours* et à se joindre aux groupes d'autonomie.

« L'autonomie *est le produit de notre travail et sous-tend toutes les autres pratiques d'entraide. […] … 'Travaillons pour nos besoins. Soyons autonomes et indépendants. Le salut ne peut être obtenu selon aucun autre principe.'* »

THOMAS S. MONSON (citant Marion G. Romney), « Principes directeurs de l'entraide personnelle et familiale », *L'Étoile*, février 1987, p. 3).

Spécialiste de l'autonomie de pieu

Il fait le lien entre toutes les fonctions des services d'autonomie (comité d'autonomie de pieu, centre d'autonomie de pieu et directeur des services d'autonomie).

1. Il prépare l'ordre du jour du comité d'autonomie de pieu.
2. Il forme les missionnaires des services de l'Église et les bénévoles qui feront fonctionner le centre d'autonomie.
3. Il forme et supervise d'autres spécialistes de l'autonomie dans le pieu.
4. Il commande la documentation sur l'autonomie selon les besoins.
5. Il forme et aide les évêques et les conseils de paroisse selon la demande.
6. Il aide à inscrire les membres sur pef.lds.org/register.
7. Il organise, surveille, soutient et anime des groupes d'autonomie. (On peut demander à d'autres membres d'animer les groupes selon les besoins.)
8. Il étudie et suit les principes disponibles en ligne sur srs.lds.org/facilitator.

Épiscopat ou présidence de branche

1. Enseigne les points de doctrine et les principes relatifs à l'autonomie aux membres de la paroisse (voir quatrième page de couverture).
2. Dirige les efforts en matière d'autonomie au moyen du conseil de paroisse :
   - Identifie, dénombre et incite les membres dans le besoin à devenir autonomes. L'outil pour l'autonomie des membres adultes disponible sur leader.lds.org/self-reliance peut être utile pour le faire.
   - Soutient, conseille et aide les personnes dans le besoin par l'intermédiaire des dirigeants du collège et des auxiliaires.
3. Invite les personnes dans le besoin à effectuer l'évaluation dans le livret *Mon parcours vers l'autonomie* et à faire partie d'un groupe d'autonomie.
4. Appelle des spécialistes de l'autonomie de paroisse pour animer les groupes selon les besoins.
5. A des entretiens d'approbation pour le prêt du FPE (voir srs.lds.org/loans).
6. Examine les rapports de progression vers l'autonomie dans la paroisse et les rapports de prêt du FPE et prend des mesures en fonction de ces rapports. Les évêques ne doivent pas prendre part au recouvrement des prêts du FPE.
7. Demande une aide supplémentaire au comité d'autonomie de pieu si nécessaire.

DOCUMENTATION

Centres d'aide à l'emploi

Il est recommandé aux pieux de créer des centres d'autonomie dans un bâtiment de l'Église, souvent en partageant les locaux avec un centre d'histoire familiale. Le fonctionnement des centres d'autonomie est assuré par des missionnaires et des bénévoles. Les centres offrent un accès Internet, des conseils et d'autres ressources utiles aux demandeurs d'emploi, aux travailleurs indépendants et aux étudiants potentiels.

« Il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle organisation pour subvenir aux besoins de ce peuple. Tout ce qui est nécessaire est de mettre à l'œuvre la prêtrise de Dieu. »

HAROLD B. LEE, « Admonitions for the Priesthood of God », *Ensign,* janvier 1973, p. 104

« Tout problème dans la famille, la paroisse ou le pieu peut être résolu si nous recherchons des solutions à la manière du Seigneur en tenant véritablement conseil les uns avec les autres. »

M. RUSSELL BALLARD, *Counseling with Our Councils*, éd. rév., 2012, p. 4.

Groupes d'accès à l'autonomie

Une réunion de groupe d'autonomie fonctionne comme un conseil et diffère de la plupart des cours, des leçons et des stages de l'Église. Il n'y a ni instructeur, ni formateur. À la place, les membres tiennent conseil, apprennent ensemble, sont des tuteurs les uns pour les autres, s'engagent à appliquer ce qu'ils ont appris et se rendent mutuellement des comptes sur ces engagements. Le processus de tutorat et de conseil de ce groupe, ainsi que les livres d'exercices et les vidéos, créent un cadre d'apprentissage dynamique qui fortifie tous les membres dans leur progression vers l'autonomie.

Les dirigeants de pieu ou de paroisse appellent des spécialistes de l'autonomie pour organiser et animer des groupes d'autonomie. Les animateurs de groupe ne sont pas des enseignants ; ils aident le groupe à suivre le processus menant à l'autonomie exposé dans les manuels. Les animateurs auront parfois besoin d'un accès Internet et d'un moyen de montrer des vidéos pendant les réunions de groupe. Les dirigeants peuvent constituer autant de groupes et appeler autant de spécialistes que nécessaire. (On peut demander aux membres des groupes d'animer les groupes si nécessaire.) Chaque groupe est composé de huit à quatorze membres, se réunit au moins douze fois et chaque réunion dure deux heures. Les groupes peuvent se réunir dans des centres d'autonomie, des églises, ou d'autres lieux appropriés pratiques pour les membres.

Les dirigeants locaux choisissent parmi les groupes suivants ceux dont ils ont besoin dans leur unité.

1. *Lancer mon affaire et la développer* : ces groupes aident les personnes à lancer leur affaire ou à l'améliorer. Ils remplacent le stage de création d'entreprise.
2. *Ma recherche d'emploi* : ces groupes aident les personnes à trouver un nouvel emploi ou un meilleur. Ils remplacent le stage de recherche d'emploi.
3. *Des études pour un meilleur emploi* : ces groupes aident les personnes à trouver des études qui leur permettront d'augmenter leur revenu. Ils remplacent le stage Planifier pour réussir.

Dans le cadre de chaque groupe, les membres étudient aussi douze thèmes doctrinaux sur l'autonomie tirés du manuel *Ma fondation : principes, compétences, habitudes*.

Soutien par les employés de l'Église et listes de ressources préférées

L'Église emploie des gens dans toutes les régions pour aider aux efforts d'autonomie. Il s'agit d'un directeur régional de l'autonomie (ASRM), d'un directeur des opérations d'autonomie, des directeurs des services d'autonomie et d'autres employés. Ces employés aident à coordonner les besoins des centres d'autonomie de pieu et fournissent aux pieux des ressources et des formations. Ces ressources incluent des tuteurs, des listes des meilleurs programmes et écoles, des offres d'emploi locales et des noms d'organisations qui financent les créations d'entreprises.

Site Web de l'autonomie

Les dirigeants et les membres trouveront des renseignements complémentaires en ligne sur pef.lds.org.

Comment puis-je mesurer la progression vers l'autonomie des membres de ma paroisse ou de mon pieu ?

Dans vos efforts pour aider votre paroisse ou votre pieu à progresser vers l'autonomie, vous pourriez mesurer périodiquement le nombre des membres qui :

1. *sont identifiés par les évêques comme n'étant pas autonomes.*
2. *ont fait* Mon parcours
3. *Ont fait* Ma fondation.
4. *Ont lancé une affaire, ont un bon emploi ou sont engagés dans des études.*

Documentation pour les dirigeants et les greffiers

L'outil pour l'autonomie des membres adultes peut aider les évêques à identifier les membres qui manquent du nécessaire pour vivre et à se concentrer sur eux. Il est disponible sur leader.lds.org/self-reliance.

Réunions spirituelles sur *Mon parcours vers l'autonomie*

Les pieux et les paroisses organisent régulièrement des réunions spirituelles sur *Mon parcours vers l'autonomie*. Ces réunions lancent les membres dans leur parcours vers l'autonomie en les aidant à comprendre l'importance de l'autonomie, à évaluer leur niveau actuel d'autonomie, à déterminer les compétences et les revenus nécessaires pour devenir autonome temporellement, et à sélectionner le groupe d'autonomie qui les aidera à atteindre ce but. Le livret *Mon parcours vers l'autonomie* facilite ce processus. L'évaluation peut aussi être faite individuellement, avec un dirigeant de la prêtrise, avec un spécialiste de l'autonomie dans un centre d'autonomie ou ailleurs. Regardez « Comment utiliser *Mon parcours* » sur srs.lds.org/videos.

Vidéos de formation

Regardez en ligne les vidéos suivantes sur srs.lds.org/videos.

AUDITOIRE	TITRE DE LA VIDÉO
Dirigeants	Je pourvoirai aux besoins de mes saints
	Le comité d'autonomie de pieu
	La réunion du comité d'autonomie de pieu
	Spécialistes de l'autonomie de pieu
	Aider les conseils de paroisse
	Comment former des groupes d'autonomie
	Œuvrer pour l'autonomie
	Vidéos *Mon parcours* (12)
Animateurs	Mon but
	Comment animer un groupe
	Comment : Préparer
	Comment diriger: *Ma fondation*
	Comment diriger : Faire rapport
	Comment diriger : Apprendre
	Comment diriger : Méditer
	Comment diriger : S'engager
	Comment : Gérer les réunions
	Apprendre à « passer à l'action »

Vos commentaires sont les bienvenus

Veuillez envoyer vos idées, vos commentaires, vos suggestions et vos expériences à srsfeedback@ldschurch.org ou à srs.lds.org/feedback.

Documentation de groupe

La documentation, les vidéos et les formations sont disponibles sur l'application pour appareils mobiles de la Bibliothèque de l'Évangile et en ligne sur srs.lds.org. On peut aussi commander la documentation dans les centres de distribution de l'Église.

Mon parcours vers l'autonomie

Tous les participants commencent avec cette brochure pour découvrir leur niveau actuel d'autonomie et décider quel groupe les aidera à devenir autonomes. Il existe des groupes sur l'auto-entrepreneuriat, la recherche d'emploi, et les études.

Ma fondation : principes, compétences, habitudes.

Les membres des trois groupes utilisent cette brochure pour discuter et appliquer les principes spirituels de base de l'autonomie.

Lancer mon entreprise et la développer

Pour les personnes qui ont une entreprise ou une affaire ou veulent en lancer une. Les membres du groupe s'exercent à la comptabilité, au marketing et à la gestion de la trésorerie. Ils testent aussi des moyens d'augmenter leurs revenus par des expériences de petites entreprises.

Ma recherche d'emploi

Pour les personnes qui ont des qualifications permettant de trouver un bon emploi. Les membres du groupe identifient les bonnes possibilités d'emploi et s'exercent à la création de réseaux, à la façon de se présenter efficacement et à la préparation aux entretiens. La participation à ce groupe permet d'obtenir un emploi.

Des études pour un meilleur emploi

Pour les personnes qui ont besoin d'études ou de formation pour trouver un bon emploi ou lancer une affaire. Les membres de ce groupe identifient l'emploi qui les aidera à devenir autonomes, puis trouvent un programme scolaire ou une formation (éventuellement Mon parcours) qui débouche sur ce travail. La participation à ce groupe aboutit à un plan d'études ou de formation et à un prêt du FPE (si nécessaire).

Les membres qui ont rempli les conditions de *Ma fondation* et *Lancer mon entreprise et la développer* pourront recevoir un certificat du LDS Business College.

POINTS DE DOCTRINE ET PRINCIPES RELATIFS À L'AUTONOMIE

Points de doctrine

1. **Le temporel et le spirituel sont liés**
   Doctrine et Alliances 29:34 ; 37:38-43.

2. **Le Seigneur nous commande d'être autonomes et a tout pouvoir de nous aider**
   Doctrine et Allliances 104:15–16; 100:1; 1 Néphi 9:6; 2 Néphi 27:21, 23; Mosiah 4:9; Matthieu 28:18

3. **L'autonomie est un principe menant à l'exaltation.**
   Doctrine et Alliances 132:20

Principes

Pour plus de renseignements sur les principes suivants, consulter le livret sur l'autonomie *Ma fondation : principes, compétences, habitudes*.

1. **Exercer la foi en Jésus-Christ**
   1 Néphi 9:6; Hébreux 11

2. **Être obéissant**
   Doctrine et Alliances 93:28; 130:20–21; Abraham 3:25; Hébreux 5:8–9

3. **Action**
   2 Néphi 2:16, 26

4. **Servez et soyez unis.**
   Moïse 7:18; Galates 5:14

ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST DES SAINTS DES DERNIERS JOURS

Services de l'autonomie
FONDS PERPÉTUEL D'ÉTUDES

FRENCH
4 02123 73140 1
12373 140